



**MAIRIE D'ALEX**  
**26400 Alex**  
**(Drôme)**

☎ 04 75 62 62 48  
E-mail : [accueil@mairie-alex.fr](mailto:accueil@mairie-alex.fr)

Alex, le 17 juillet 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU  
MAIRE**

**ARTELECOM**  
**Raccordement de la fibre optique**

Prolongation de l'arrêté ARR 2025\_28

**ARR 2025\_107 du 16 juillet 2025**

Le Maire de la Commune d'Alex (Drôme).

Vu les articles L2211.1, L2212.1, L2212.2 et L2213.1 à L2213.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code Pénal, en l'espèce l'article R 610-5.

Vu les articles L111-1 et L113-2 du code de la voirie routière.

Vu la demande de l'entreprise ARTELECOM du 02/07/2025 pour la prolongation de l'arrêté ARR 2025\_28,

**Considérant que les travaux n'ont pu se réaliser dans les délais prévus, il est nécessaire de prolonger les dates de l'arrêté n° ARR 2025\_28 du 19 février 2015,**

**Considérant la nécessité d'occuper en partie la chaussée,**

**Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers,**

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

L'arrêté n°ARR 2025\_28 du mercredi 19 février 2025 est prolongé du 10 septembre au 10 novembre 2025.

**ARTICLE 2**

Les autres articles de l'arrêté n°ARR 2025\_28 du 19 février 2025 restent inchangés.

**ARTICLE 3**

Le pétitionnaire restera entièrement responsable de tous les accidents ou dégâts qui pourraient être causés aux tiers du fait de ces installations, par manque de précaution, par défaut de signalisation ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence.

**ARTICLE 4**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté, notamment prévues par l'article R 610-5 du Code Pénal sont punies d'une contravention de 2<sup>ème</sup> classe dont le montant maximal de l'amende est de 150 Euros. Lesdites infractions seront constatées et relevées par procès-verbal lequel sera transmis aux Tribunaux compétents.

**ARTICLE 5**

Le Directeur Général des Services, le responsable des Services Techniques Municipaux, le responsable de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Loriol sur Drôme, le pétitionnaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié, conformément aux textes en vigueur.

Le Maire d'ALLEX,  
GERARD CROZIER.

A blue circular official stamp of the Municipality of Allex, Drôme, is partially obscured by a large, handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE ALLEX' at the top and 'DROME' at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive 'G'.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.